

### Article 31 du Règlement

puisque leurs politiques ne réussissent pas à attirer de nouveaux membres.

Les libéraux sont pleins de surprises. Après avoir vu cette nouvelle campagne de publicité, nous attendons tous avec impatience le jour où ils commenceront à faire du recrutement au moyen de jeux télévisés.

\* \* \*

### L'ENVIRONNEMENT

**M. Marc Harb (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, un récent rapport du Cabinet, qui a fait l'objet d'une fuite, révèle que la présentation d'un projet de loi portant création d'un organisme central d'évaluation environnementale, qui serait chargé d'examiner toutes les initiatives fédérales, est bloquée.

Pourquoi notre gouvernement hésite-t-il à une époque où les Canadiens et les organisations internationales demandent des mesures plus strictes de protection de l'environnement.

La suppression de services de VIA Rail est un parfait exemple de décision du gouvernement fédéral qui aura une influence marquée sur l'environnement. Le gouvernement a promis aux Canadiens, maintes et maintes fois depuis 1984, qu'il présenterait ce genre de projet de loi. Où est-il?

Les gens demandent au gouvernement de respecter ses engagements. L'environnement est une priorité pour les Canadiens et doit également en être une pour la Chambre.

\* \* \*

[Français]

### LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE ET LA TPS

**M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans):** Monsieur le Président, depuis plusieurs semaines, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante se cache derrière un message téléphonique préenregistré et invite nos concitoyens à téléphoner à leur député pour s'opposer à la taxe sur les produits et services.

Mon personnel et moi-même prenons le temps de répondre à chacun de ces appels pour expliquer ce qu'est la TPS, pourquoi nous devons l'appliquer et quel sera son impact sur l'économie canadienne et sur eux.

Quand ces personnes apprennent que la TPS visible à 7 p. 100 remplace une taxe cachée, désuète et régressive de 13,5 p. 100, quand nous leur disons que nous devons avoir le courage de prendre des mesures concrètes pour assainir les finances publiques, pour réduire la dette et le

déficit, quand elles réalisent que cette réforme de la taxe de vente est essentielle au maintien des programmes sociaux, elles nous félicitent et nous demandent de continuer dans cette voie.

Monsieur le Président, j'invite la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante à mettre un terme à la campagne téléphonique de peur qu'elle mène actuellement, notamment auprès des personnes âgées. En faisant preuve d'un minimum de courage, la Fédération pourrait faire valoir ses arguments directement et non par le biais de personnes interposées comme elle le fait présentement. Sa contribution au débat serait ainsi beaucoup plus utile.

\* \* \*

• (1410)

### LE SPORT

**M. Guy St-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, la Cour supérieure a donné raison à Daniel Saint-Hilaire, l'entraîneur québécois d'athlétisme qui résume en deux points le jugement rendu par le juge Yvan Macerola.

Premièrement, dit-il: La preuve est faite que n'importe quel athlète peut prendre un recours judiciaire contre la Fédération canadienne dans les cours de sa province.

Deuxièmement: Les fédérations sportives seront dorénavant obligées de publier les critères selon lesquels elles choisissent les athlètes et entraîneurs qui participeront aux compétitions sportives internationales.

Avant ce jugement, les trois entraîneurs de saut qui ont été choisis par l'Association canadienne venaient tous de Toronto. Comme dans le cas de Denis Julien en Abitibi-Témiscamingue, et plusieurs autres athlètes et entraîneurs au Canada, la sélection s'effectue entre amis, dans une taverne, par certaines fédérations canadiennes.

Monsieur le Président, enfin la justice a été rendue. Bravo à Daniel Saint-Hilaire et merci au juge Yvan Macerola pour sa compétence!

\* \* \*

[Traduction]

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

**M. Jesse Flis (Parkdale—High Park):** Monsieur le Président, le 28 novembre 1989, à son arrivée à Taïwan, M. Yih-Sheh Leo, un citoyen canadien d'origine taïwanaise a été arrêté par la police, emprisonné, battu et s'est vu refuser tout cautionnement. Il est toujours incarcéré.

M. Leo a été accusé au départ d'être entré illégalement au pays et condamné à dix mois de prison. Il a ensuite été accusé de sédition, accusation qui est passible